

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Brownson's Quarterly Review, January 1845.
EXTRAITS TRADUITS DU PREMIER ARTICLE.

III. HOSTILITÉ A LA SCIENCE.

L'Eglise de Rome n'a jamais fait une guerre mortelle à la science ; les seules preuves de cette accusation, apportées par le réviseur méthodiste, sont au nombre de deux : le cas de *Virgile* évêque de Salzbourg, dans le huitième siècle, et celui de *Galilée* dans le dix-septième. Voici ce qu'il dit :

« Qui peut compter le nombre de bulles de Papes, qui ont été fulminées contre les découvertes successives dans les sciences, quand elles étaient annoncées dans des pays soumis à la juridiction de Rome. Le Pape Zacharie a lancé ses anathèmes contre Virgile, évêque de sa propre Eglise, pour avoir osé penser et dire cette terrible hérésie, « qu'il y avait des hommes vivant du côté opposé de la terre. » S'il persiste, dit le Pape infallible, dans cette hérésie, dépouillez-le de la prêtrise et chassez-le de l'Eglise, et des autels de Dieu. Le vénérable Galilée a subi un sort encore plus dur, pour avoir pensé et enseigné que la terre était une sphère qui tournait sur son axe et qui faisait le tour du soleil ; le Pape Urbain et l'Inquisition — autorité infallible — décrétèrent que cette doctrine était fautive et hérétique, et ils l'enfermèrent dans un cachot pour avoir osé penser le contraire de la Sainte Mère l'Eglise. On ne peut s'empêcher d'excuser la juste indignation du « cœur ami de ce vieux philosophe, quand il s'écria contre le Pape Urbain et les autres despotes qui condamnèrent Galilée. » *Je livre tous ces hypocrites sans cœur et sans foi à cent mille diables.* »

Avant d'entrer dans la discussion de cette matière, j'ai une ou deux remarques à faire sur l'autorité infallible, contre laquelle le rév. sur a tant à dire, car cette chose, quoique simple en elle-même, paraît n'avoir jamais bien été comprise par les protestants. Les catholiques connaissent-ils une autorité ? S'ils en connaissent une, quelle est-elle ? Où est-elle ? et quand existe-t-elle ? Les catholiques, sans aucun doute, croient que l'Eglise, comme Eglise, est infallible, mais ils se croient pas que cette infallibilité réside dans les individus qui composent l'Eglise. Le catholique croit que, quand l'Eglise est convoquée pour agir comme Eglise, Jésus-Christ est avec elle, et par son entremise surnaturelle, il protège ses décisions contre l'erreur, et la guide dans toute vérité. Il ne revendique absolument l'infailibilité que pour J. C. et il ne regarde les décisions de l'Eglise comme infallibles que parce qu'il croit que J. C. est réellement avec elle, et que c'est lui qui décide par son moyen. Qu'on la comprenne donc que les catholiques ne croient l'Eglise infallible que par la vertu surnaturelle de son Chef invisible, suivant ses promesses. Mais ces promesses ont été faites à l'Eglise, à l'Eglise entière — et non point à une portion particulière de l'Eglise, ni à un nombre donné d'individus dans l'Eglise. Par conséquent les catholiques ne regardent point comme acte de l'Eglise, ce que peuvent faire même les plus hauts dignitaires de l'Eglise ; ils reconnaissent deux moyens par lesquels l'Eglise peut agir comme Eglise ; le Concile universel, et ce qui revient au même le consentement unanime ou moralement unanime des premiers Pasteurs de l'Eglise ; ensuite le Pape décidant *ex cathedra* comme Représentant de l'Eglise. Un homme peut être catholique sans croire que la décision du Pape, à moins qu'elle ne soit appuyée du consentement des évêques, soit infallible. Mais pour notre part, nous croyons que la décision du Pape, quand il représente l'Eglise ou qu'il décide en son nom, est infallible.

Maintenant, le Pape agit en trois capacités différentes ; comme prince temporel, comme évêque de l'Eglise particulière de Rome, et comme chef de l'Eglise universelle. Si l'on prétend qu'il est infallible comme homme, que cette infallibilité est un attribut de sa personne, alors il faudrait soutenir qu'il est également infallible, en quelque une des trois capacités qu'il puisse agir, comme les protestants supposent communément que les catholiques le croient. Mais les catholiques ne prétendent pas que le Pape est infallible comme homme, ou quand il agit dans quelque cas où il n'a pas la promesse de J. C. de le défendre contre l'erreur, et de le conduire dans la vérité. Ils croient tous qu'il peut errer, après qu'il est devenu Pape, aussi bien qu'auparavant. La promesse de J. C. qui est le gage de l'infailibilité a été faite comme nous l'avons dit, à l'Eglise universelle seulement, et par conséquent au Pape, seulement quand il représente l'Eglise universelle. Mais le Pape, comme Prince temporel, comme gouverneur civil des Etats ecclésiastiques, ou comme Evêque du Siège de Rome, ne représente pas l'Eglise universelle, par conséquent dans ces qualités il n'a pas de promesse d'infailibilité.

Ces distinctions faites, il est à propos et nécessaire de demander, quand

il s'agit d'un acte particulier qu'on regarde comme répréhensible, s'il a été fait par l'Eglise catholique, par conséquent par l'autorité infallible. A-t-il été fait ou sanctionné par un concile universel, ou par le corps entier des évêques ? Ou bien, a-t-il été fait et sanctionné par le Pape parlant *ex cathedra* comme le représentant de l'Eglise universelle ? S'il n'a pas été fait ainsi alors il a été fait et sanctionné par une autorité que les catholiques ne regardent pas comme infallible, et s'il est mauvais, on doit, comme dans tous les autres cas, le mettre au compte de l'humanité sujette à se tromper et à faillir.

Maintenant le Réviseur Méthodiste prétend, au moins virtuellement, que la théorie héliocentrique a été condamnée comme hérésie par une autorité que les catholiques tiennent comme infallible, car c'est là le véritable point de l'accusation. Mais nous le nions. Premièrement, car ce n'est pas le principe de l'Eglise de décider dogmatiquement des questions de pure science, et secondement, parce qu'on n'a jamais donné d'exemples, et qu'on ne peut pas non plus en donner qu'elle ait jamais agi ainsi ; et au surplus, la théorie en question n'a jamais été condamnée comme hérétique.

Mais revenons à la considération des deux cas rapportés par le Réviseur. Nous rejetons le cas de Virgile évêque de Salzbourg comme non authentique. L'extrait qu'on donne comme tiré d'une bulle papale porte en lui-même des marques non-équivoques de supposition. Ce n'est pas dans ce style que le Pape a coutume de parler, quand il décide au nom de l'Eglise universelle. Nous ne connaissons point les particularités de ce fait, mais il paraît que Virgile parlait des habitans qui étaient au côté opposé de la terre, ce qui indigna quelques *dévots* qui demandèrent sa condamnation au Pape Zacharie ; « mais il ne paraît point, (dit Whewell, dans son livre intitulé *History of the Inductive sciences* Vol. II p. 256, London, 1893), que cela portât à aucun acte de sévérité, et sa déposition de son évêché rapportée par Kepler et quelques écrivains modernes, est sans aucun doute fautive ! Voilà une bonne autorité protestante, et plus que suffisante pour le cas de l'évêque de Salzbourg.

« Mais le cas de Galilée est évident, et sans doute que vous ne le niez point. » Sûrement vous ne prétendez pas nier que Galilée a été emprisonné sur son axe, et faisait le tour du soleil ; que cette doctrine a été notée d'hérésie par la Cour de Rome, et que lui-même a été forcé de se rétracter, et que ce vénérable vieillard, se levant de la position dans laquelle il avait fait sa rétractation, frappa la terre de son pied, en s'écriant : « Néanmoins elle remue. » Eh bien ! cette histoire si souvent dite, si souvent répétée, qui a été si utile à tant de personnes, qu'il paraît que c'est un manque de charité de les en dépouiller ; eh bien ! cette histoire est fautive, totalement fautive du commencement à la fin ; il n'y en a pas un mot de vrai, et nous le prouvons d'après des autorités irrécusables.

La théorie héliocentrique fut enseignée publiquement à Rome par le grand cardinal Nicolas Cusanus qui naquit en 1401 et mourut en 1464, cent ans juste avant la naissance de Galilée. Elle fut enseignée dans la même ville dans des lectures publiques par Copernic, prêtre catholique élevé à Bologne en Italie et professeur d'astronomie à Rome en 1500, et Léonard de Vinci joint la théorie de la chute des corps avec celle de la motion de la terre comme une chose généralement reçue. Cusanus n'a jamais été inquiété pour affirmer « que la terre se mouvait et que le soleil était fixe » mais il fut créé cardinal par Nicolas V, qui lui donna l'évêché de Brixen, et il jouit de la faveur et de la confiance de quatre souverains Pontifes successifs, jusqu'au jour de sa mort. Copernic fut invité par le Pape à aider à la réformation du calendrier, ce qu'il fit : et quand il quitta sa chaire de professeur, les dignitaires de l'Eglise se chargèrent de lui procurer une retraite honorable dans laquelle, au dessus des besoins et des distractions de la vie, il pût employer toutes les forces de son esprit et de son génie, à la reconstruction scientifique de l'astronomie. Quand on sut à Rome qu'il préparait son système, le cardinal Schomburg lui écrivit pour le presser de le publier, et lui offrit généreusement sur sa bourse privée les fonds nécessaires. Le cardinal, malheureusement, mourut avant cette publication ; un autre dignitaire de l'Eglise Gésio évêque d'Emerlande, vint en avant et le remplaça, et quand l'ouvrage vit le jour, il fut dédié à Paul III, de son consentement. C'est ainsi que Rome fut éclose, réchauffa et conduisit à maturité cette théorie hérétique, et c'est ainsi qu'elle traita ses avocats pendant plus de quatre-vingt ans avant Galilée. Si c'était une hérésie pourquoi fut-elle tolérée si longtemps ? Si

Rome est opposée aux sciences, pourquoi protège-t-elle, et honore-t-elle ceux qui les cultivent; et comment se fait-il que dans le cas de Galilée seul, qui ne forgeait aucune nouveauté, qui ne donnait aucune théorie nouvelle, elle devint tout-à-coup persécutrice? Ce qu'il y a de mieux à croire, c'est que, si vraiment Galilée a été condamné, il l'aura été pour quelque chose d'étranger à la promulgation de sa théorie héliocentrique, enseignée avant lui, quatre-vingt ans et même cent ans, par Copernic à Rome même.

Mais Galilée ne fut point condamné pour avoir enseigné cette théorie, cette théorie elle-même ne fut point condamnée; Galilée non plus ne fut point emprisonné, et on ne l'obligea point de rétracter sa doctrine. Quel est donc le fait réel de cette histoire? Il paraît que Galilée, par la manière dont il proclamait sa théorie, la chaleur qu'il mettait à la défendre, et sa manière de la concilier avec les Ecritures lui attirèrent quelques ennemis; qui cherchèrent en 1615, à le citer à l'Inquisition, mais sans aucun effet. Il n'y eut point de censure contre lui ni contre sa doctrine; on lui signifia seulement de parler comme mathématicien, (1) de se borner à ses découvertes et à ses preuves scientifiques, sans y mêler des questions de l'Ecriture Sainte. Mais Galilée ne se contenta pas de cela; il insista sur deux choses, premièrement que la doctrine était démontrée, et secondement qu'elle était appuyée sur l'Ecriture Sainte; et il vint de lui-même à Rome en 1616, pour obtenir en sa faveur une décision sur ces deux points. Il n'y avait aucune accusation contre lui; il ne fut point cité pour comparaître, mais il vint de lui-même pour obtenir de Rome la sanction de ses théories. La Cour de Rome ne voulait pas s'en mêler. Mais enfin importuné par Galilée et par ses amis, le Pape livra la question à l'Inquisition, qui décida les deux points contre Galilée; c'est-à-dire, qu'ils décidèrent que cette doctrine n'était pas démontrée par les Ecritures, ni appuyée sur elles.—Car c'étaient les seuls points qui étaient devant eux.—Ils ordonnèrent donc à Galilée de ne plus enseigner cette doctrine *comme démontrée* et de ne plus y mêler l'Ecriture Sainte. Cela le laissait libre de l'enseigner comme hypothèse, et d'apporter pour ses preuves toute la science mathématique possible; mais Galilée ne fut pas encore content, alors on lui défendit absolument d'enseigner cette doctrine. C'est là tout ce que nous pouvons dire de la décision de l'Inquisition en 1616. Il n'y eut aucune condamnation positive, ni rétractation exigée: Galilée fut encore en honneur à Rome; et quand son ami, le cardinal Bambarini, devint Pape sous le nom d'Urbain VIII, il vint de nouveau à Rome, y fut reçu avec les plus grands honneurs, et le Pape lui accorda une pension, à lui et à son fils.

Pendant dix-sept années après cette décision de 1616, Galilée continua ses études mathématiques, sans être troublé et avec le plus grand succès; reçu partout avec honneur et applaudissement, et nulle part ailleurs autant qu'à Rome. Le cardinal Bambarini qui avait été opposé à la décision de l'Inquisition devint Pape sous le nom d'Urbain VIII. Il était ami de Galilée, il ne s'opposa pas à sa théorie héliocentrique. Les amis de Galilée furent encouragés, et élevés sous ce Pape, il paraissait qu'on n'avait besoin que d'adopter cette doctrine pour être dans les honneurs grâces du Pape. Galilée fut considéré; mais alors il donna ses *dialogues* dans lesquels il fit reparaître sa théorie, contre les obligations qu'il avait prises, et il s'oublia jusqu'à parler d'une manière outrageante et méprisante contre l'autorité; pour cela il fut cité en 1633 au tribunal à Rome, et fut condamné; la question étant alors pour *mépris d'autorité* et non point pour la vérité ou la fausseté de sa doctrine. Quelle punition lui imposait-on? On n'en sait rien; mais il ne fut pas emprisonné. A Rome, il résidait dans le palais de son ami, l'ambassadeur de Toscane, et durant son procès, il fut confiné pendant quatre jours (comme M. Drinkwater, dans sa vie de Galilée, et M. Whewell le disent) dans un appartement splendide du palais fiscal de l'Inquisition. Tels sont les faits de cette aventure aussi simplement et aussi brièvement que nous pouvons les raconter. (Voyez le Sém. No. de la Revue de Dublin, article *Galilée*; et réimprimé avec une introduction par un catholique américain, Cincinnati, *Catholic Book Society* 1844. 8 vol. p. 68.

La Revue Méthodiste ajoute, excepté la peinture et la sculpture, aucun art, et aucune science n'a échappé à l'anathème de Rome. Quand et où Rome a-t-elle jamais anathématisé aucun art ou aucune science? La musique est à la fois un art et une science; Rome l'a-t-elle jamais anathématisée? Quand Rome a-t-elle anathématisé l'architecture, soit comme art soit comme science? Nous avons entendu parler de l'architecture gothique, l'admiration et le désespoir des architectes de notre tems, c'est une création du moyen âge, et nous avons coutume de la regarder comme catholique. Ces anciennes et magnifiques cathédrales, dont les Touristes Européens nous parlent tant, auraient été par hasard bâties par des protestans, et nos modernes *meetings houses* ont été taillées par des architectes catholiques! La mécanique est une science. Rome l'a-t-elle jamais anathématisée? D'après Whewell elle fut portée par Léonard de Vinci et Galilée au plus haut degré de perfection que les modernes puissent atteindre; (car De Vinci prévint les découvertes de Stevinus). Ils étaient tous deux catholiques, honorés de

(1) Il en fut de même à l'égard de Buffon qui voulait appuyer sa théorie de la terre de divers passages de l'Ecriture Sainte. Le Pape le fit prier de se rétracter, Buffon donna quelques excuses dans une édition suivante, mais ne se rétracta pas entièrement. Cela ne fit alors aucune impression dans le monde savant, mais si la chose fût arrivée il y a quelques siècles, on aurait brodé quelque histoire, inventé quelques fables pour lui donner quelque importance.—*Note de l'auteur.*

Rome, et le dernier pensionnaire de l'Eglise. L'astronomie, comme nous l'avons vu, doit à Rome ses principales découvertes et son encouragement. La métaphysique est presque exclusivement une science catholique. Bacon est plus qu'égalé par Campanella et Descartes. Leibnitz doit son excellence à l'étude des scholastiques, et St. Thomas d'Aquin lui seul peut emporter la balance sur toute la foule des métaphysiciens allemands. L'Italie et la France ont pris de bonne heure la prééminence dans l'histoire, et elles la gardent encore. Dans la poésie les catholiques sont plus que les heureux rivaux des protestans. Shakespeare n'était point protestant. Dante, Petrarque, Boccace, le Tasse, Arioste étaient catholiques et Italiens. La poésie espagnole et portugaise n'est pas méprisable; et ôter à la poésie allemande et anglaise ce qui n'appartient pas aux catholiques, alors ce qui en reste ne surpasse pas la plus pauvre poésie française; La logique a-t-elle été anathématisée par Rome? Si le Réviseur Méthodiste le pense, nous lui conseillons de lire un cours de théologie catholique; n'importe lequel, un seulement qui ait été préparé pour les jeunes étudiants en théologie, et il changera bien vite d'idée, le fait est que toutes les grandes découvertes, et les belles inventions dont se glorifie la chrétienté sont dues aux catholiques; le parchemin, le papier l'imprimerie, la gravure, les miroirs de verre et d'acier, la poudre, l'horlogerie, les télescopes, les compas de marine, la réforme du calendrier, les décimales, l'algèbre, la trigonométrie, la chimie, la musique dans sa nouvelle méthode, tout cela nous vient de nos ancêtres catholiques. Les grandes découvertes maritimes; le Cap de Bonne-Espérance, le Nouveau-Monde ont été découverts bien avant l'existence du protestantisme. Le principe de la pompe à vapeur fut découvert par Roger Bacon, et l'application de la vapeur à la navigation fut mise à exécution par un catholique Espagnol, dès le commencement du dix-septième siècle. L'application des sciences aux arts mécaniques reçut ses principaux développemens dans les pays catholiques, et n'a fait quelques progrès considérables dans les pays protestans que depuis une cinquantaine d'années, c'est-à-dire, depuis que le protestantisme décline dans ces pays. Et cependant un écrivain qui n'a probablement pas lu un seul livre catholique dans toute sa vie, qui, nous osons l'affirmer, n'est pas capable de distinguer un seul dogme du catholicisme, et qui se montre lui-même le plus ignorant possible dans l'histoire de l'Eglise, a l'imprudence de venir dire, qu'excepté la *peinture* et la *sculpture* aucune science n'a échappé à l'anathème de Rome—et l'on n'a épargné ces deux-là que pour les faire tributaires des cérémonies idolâtriques de l'Eglise.

[M. Brownson remet au numéro suivant sa réponse au quatrième chef d'accusation].

LETTRES D'UN ECCLÉSIASTIQUE CANADIEN,
voyageant à l'étranger,
ADRESSÉES A SON FRÈRE, DE QUÉBEC.

Marseille, 16 septembre 1844.

Cher frère,

J'ai pu enfin cher frère, m'éloigner de Paris, où une certaine affaire m'avait tenu cloué pendant plusieurs semaines au-delà du terme fixé d'abord pour mon départ. Par la vapeur, puis par la voiture, je me suis rendu à Châlons sur Saône, où je devais rencontrer le bateau à vapeur qui devait me transporter à Lyon. La Seine, dans l'espace des 20 lieues que nous l'avons parcourue, nous a fort intéressés. Sauf les bords du Rhône, dont je te parlerai bientôt, la France ne m'avait encore rien présenter de plus magnifique que les rivages de la Seine, rivière qui, après avoir traversé une grande partie de la France, et même la ville de Paris, va disparaître dans le grand Océan. Ses bords sont un jardin continu, l'œil s'y repose avec complaisance; c'est un beau tableau qui va se déployant incessamment, sur lequel la nature répand d'une main gracieuse les richesses qu'elle fait surgir de son sein fécond. De Montreuil, où je suis descendu, je me suis transporté par terre à Auxerre, où, bon gré mal gré, nécessité m'a été de poser un jour, la diligence n'en devant partir que le soir. J'avais déjà passé une nuit dans la voiture, je devais y en passer une seconde avant d'arriver à Lyon. Rien de plus ennuyeux que le voyage de nuit par voiture. C'est un tems non interrompu de malaise, de souffrance, le sang s'échauffe, la santé en souffre, mais comment faire autrement; C'est le seul moyen qu'on puisse prendre pour arriver au terme de son voyage. Me voici donc à Auxerre, ville fort intéressante par les souvenirs historiques qu'elle rappelle à l'esprit. C'était autrefois la capitale de la Gaule Celtique, le chef lieu des anciens Celtes, dont le nom et les exploits belliqueux sont inscrits dans les fastes de l'histoire de la Gaule Ancienne. La piété y rencontre de beaux monuments religieux; c'est là qu'a vécu, qu'est mort et qu'est inhumé le grand saint Germain l'Auxerrois, le même qui, de concert avec St. Loup, travailla si efficacement à la conservation de l'Angleterre dans le IV^e ou Ve siècle; son précieux corps repose dans les cavernes souterraines d'une église dont la fondation remonte aux tems les plus antiques. Là aussi reposent du repos des élus plus de 60 corps de saints dont la plupart sont d'anciens évêques, d'Auxerre: Dieu protège de son bras puissant et paternel ce sanctuaire si respectable et si saint. Chose étonnante! pendant les jours de terreur, pendant la révolution française, tems où la violation des tombeaux des saints et des églises était à l'ordre du jour, les caveaux d'Auxerre furent préservés du désastre commun, le sépulchre des saints qui y sont déposés furent conservés dans leur intégrité; la main du barbare ministre de l'impunité ne put les atteindre. Je n'essayerai pas, cher frère, à te faire part des douces émotions qu'éprouva mon cœur en face d'un sanctuaire si saint; tu me connais

assez pour pouvoir te les représenter suffisamment. A 5 heures du soir, je reprends séance de voiture ; me voilà de nouveau en route ; à droite et à gauche mes yeux se portent sur d'immenses vignobles ; la vigne y est riche et abondante. Je venais de traverser la Champagne, d'où sort le fameux vin de Champagne, et à présent je parcours la Bourgogne, pays vignoble. C'est à deux pas d'Auxerre que se cueille le raisin qui fournit le célèbre vin de la Chenet ; la bouteille s'y vend 50 sous ; mon compagnon et moi nous en avons lu une bouteille sans perdre la tramontane ; c'est un vin très doux, il ne monte presque pas à la tête ; on en avale une bouteille sans accident quelconque pour la tête et les jambes. Le lendemain de notre arrivée à Châlons, je monte sur un vapeur, les campagnes m'échappent, je vais comme l'éclair, et le soir je suis à Lyon, seconde ville de France par son étendue et ses manufactures. Les bords de la Saône offrent assez d'intérêt à l'œil et à l'esprit du voyageur. La providence nous est on ne peut meilleur. Voilà que Lyon nous fournit des amis. De but en blanc je me présente à un Monsieur Neyron, prêtre, frère d'un monsieur de ce nom à Montréal. A l'instant l'amitié se forme ; les liens se ressèrent de plus en plus dans le court intervalle que dure la première visite que je lui rends avec mon compagnon ; déjà nous sommes frères : par lui invitation nous est faite pour le dîner du lendemain. Que rencontrons-nous le lendemain, à la demeure de notre bon ami ? l'évêque d'Amiens, un grand vicaire et grand nombre de prêtres : l'accueil le plus flatteur nous est fait ; l'évêque se plaît à causer avec moi, je l'intéresse par les renseignements que je lui fournis sur le Canada. Il me pose maintes questions auxquelles je réponds de mon mieux. Sa Grandeur, comme tous ceux à qui j'ai parlé de mon pays, est extasiée au récit de tout ce que je lui en raconte : le Canada lui semble un paradis terrestre. C'est à Lyon que ma piété a eu beaucoup à s'édifier ; c'est une ville sans rivale sous le point de vue d'établissements religieux. La charité plane sur son sein pour y verser ses immenses richesses. Lyon est par excellence la ville charitable. La foi de ses habitants y a créé mille établissements divers dont chacun a sa spécialité. Point de classe malheureuse qui n'y trouve secours et protection, depuis l'enfant qu'abandonnent des parents au cœur dur et barbare, jusqu'au vieillard décrépît, affaibli par les poids des infirmités humaines ; personne qui ne soit à Lyon l'objet de la plus attentive charité. C'est une espèce de rivalité parmi les âmes pieuses, c'est à qui l'importera sur toutes les autres par une plus grande expansion de bienveillance, exprimée par de plus belles institutions de bienfaisance religieuse. Sur le Sommet d'une des quelques montagnes qui ceignent Lyon, est située la chapelle de N. D. de Fourvières. Impossible, cher frère, de reproduire ici ce qu'offre d'intéressant un des plus beaux sanctuaires dédié à la Mère de Dieu. C'est un point vers lequel se dirigent sans cesse de nombreuses troupes de pèlerins qui y vont implorer le secours de la Mère de Miséricorde. Marie prouve hautement l'affection dont elle entoure ce lieu par la protection spéciale dont elle l'honore. Il s'y fait des miracles sans nombre. Les murs de la chapelle disparaissent sous les *Ex-voto* dont la reconnaissance soit publique, soit particulière des fidèles les a recouverts. A deux pas de N. D. de Fourvières, existe un autre lieu bien saint, en même temps qu'il est marqué au coin du plus vif intérêt historique. C'est l'église où a été martyrisé St. Irénée dans le troisième siècle de l'Eglise : son corps est à deux pas du local même où l'épée du bourreau trancha le fil de ses jours. Un profond sentiment de respect religieux s'empara de mon cœur à l'instant où je descendis dans le caveau où a eu lieu le martyre du saint. Tout y parle le langage de la piété ; ici, me dit notre conducteur, est le lieu où Saint Irénée a été frappé. C'est là qu'il est déposé, dans l'autel que vous voyez, à deux pas de vous, dans ce trou autrefois destiné à l'administration du baptême, a coulé par flots le sang des martyrs. A votre droite, ajoutez-il, vous voyez dans un caveau ténébreux les os de dix-neuf mille martyrs, à votre gauche les reliques de St. Epipode ; encore à votre droite le corps de St. Alexandre, l'un et l'autre aussi martyrs !

Je t'apprends que j'ai en main une lettre du premier ministre de la marine, le baron de Macken, qui me donne droit de passer à Alger dans les vaisseaux de l'Etat. Je me propose de passer une quinzaine de jours en Algérie pour en visiter les principales localités. Plus tard, tu recevras les détails de cette dernière excursion : attends-toi à recevoir quelque chose d'intéressant.

Tu crois sans doute que la présente lettre t'est écrite de quelquel'hôtel, où je logeais à Marseille ; point du tout. Il est bien vrai qu'en arrivant dans cette ville j'étais descendu à un hôtel, l'*Univers*, pour y attendre le moment de mon départ pour Toulon où je dois aller prendre embarcation pour Alger, mais à peine ai-je paru au palais épiscopal de Monseigneur Mazenod, évêque de Marseille, que Sa Grandeur, après m'avoir accueilli avec une bonté sans égale, me déclare que des prêtres Canadiens dans sa ville épiscopale ne logent jamais à l'auberge. Force m'est de condescendre à ses desirs. En ce moment, je suis au milieu des Pères Oblats avec qui je suis aux termes de la plus cordiale amitié ; ce sont des frères pour moi ; ils m'aiment beaucoup, et moi de mon côté je leur rends réciproquement d'affection. Hier, j'ai dîné avec l'évêque qui, pendant le repas, a voulu m'avoir à sa droite, m'adressant souvent la parole. Eh ! quel aimable évêque ! c'est un père pour moi ; il m'affectionne comme son fils. Encore aujourd'hui, je dîne avec lui, dans son palais épiscopal. Qu'il est bon d'être catholique ! le catholicisme embrasse tous les cœurs de ses membres pour les fondre et n'en faire qu'un. Dans quelques momens je pars pour me rendre chez Sa Grandeur avec M. le Supérieur et mon cher compagnon, lequel partage sans cesse tous les incidents du voyage.

J'aime à croire, cher frère, que ce peu de détails ici couché t'intéresse toi la famille et mes amis ; mais que ces détails sont defectueux ! Que de chose j'omets ! Combien que je ne fais qu'esquisser, tandis qu'elles demandent tant d'explications ! Ma langue suppléera plus tard à l'insuffisance de mes lettres.

BULLETIN.

Danger des faux principes.

—A l'arrivée de la dernière malle, le bruit se répandit que le gouvernement d'Angleterre avait désapprouvé la conduite du lieutenant gouverneur du Nouveau-Brunswick, sir W. Colebrooke, et la nomination de M. Reader son gendre, à la place de secrétaire provincial. Cette nouvelle paraît se confirmer.

— Depuis quelque tems, il nous semble qu'il devient tout-à-fait intéressant et instructif d'étudier la marche des évènements et la cause des faits qui se passent sur les différens points du globe où la majorité des suffrages populaires constitue la base de l'autorité et doit être le mobile, la mesure et la règle de tous les actes d'administration. Pour faire comprendre tout ce que cette brillante utopie a de defectueux en pratique, il suffirait de demander s'il serait possible d'avoir pendant longtems des armées dont les généraux devraient être nécessairement aux choix des soldats et régler leur marche, leur commandemens, leurs combats, d'après la majorité de leurs suffrages, ou pour mieux dire, d'après les intérêts, les caprices, les passions de la majorité. On conçoit facilement le ridicule et on même tems le danger d'une semblable théorie militaire et que ce ne peut être qu'une utopie. Il en est ainsi du système démocratique. Ces idées d'égalité et de liberté dont le peuple est imbu, fait qu'ostensiblement on est obligé d'invoquer ses principes et de les lui jeter en pâture pour l'amuser, mais si l'on y fait attention, on verra que tout se borne là et que dans la pratique, il faut toujours en revenir à créer un pouvoir tellement libre et indépendant du peuple, dans son action, que ceux qui en sont revêtus puissent agir comme s'ils possédaient un pouvoir absolu. Que ce soit leur naissance ou leur influence, leur habileté ou leur mérite, que ce soit la force des évènements ou le salut du peuple, la majorité ou la minorité, qui les ait portés au pouvoir, toujours est-il besoin que ceux qui commandent aient un pouvoir absolu, ou du moins qu'ils puissent commander comme s'ils l'avaient. Le peuple ne prend pas plus part à l'administration dans un gouvernement démocratique ou électif, que dans un gouvernement monarchique. Toute la différence et tout l'avantage pour le peuple, consiste à pouvoir déplacer l'autorité dans un tems donné. Si la démocratie va plus loin, c'est-à-dire, si elle admet que le peuple a le droit d'intervenir directement dans la direction du gouvernement, elle tombe aussitôt dans le radicalisme ou le démagogisme. Car dans ces circonstances l'un vaut l'autre. Il est pourtant bien difficile, s'il n'est pas tout-à-fait impossible que le républicanisme, avec ses idées d'égalité absolue, ne finisse par tomber dans ces extrêmes. Les évènements qui viennent de se passer en Suisse en sont une preuve qui ne laisse guère de réplique. « Si jamais personne avait pu prendre la république au sérieux, dit le *Globe*, le spectacle de ce qui passe actuellement en Suisse serait à coup sûr de nature à dissiper bien des illusions.

« Voici un pays admirablement taillé pour être républicain : peu d'étendue, de vieilles traditions d'égalité, une population industrielle et agricole très active et raisonnablement fortunée, des habitudes calmes, des mœurs simples, une fédération dont chaque partie est un gouvernement régulier, ancien, bien établi ; une neutralité garantie par l'Europe, c'est-à-dire une paix profonde qui met à l'abri des ébranlemens européens ; la Suisse avait tout cela, c'est-à-dire qu'elle était presque dans la condition de ces momies que de simples bandelettes suffisent à conserver intactes pendant trente siècles, parce qu'elles sont protégées par l'ombre, le silence et l'immobilité.

« Eh bien ! malgré ces avantages, la république helvétique n'a pu vivre ; car elle est morte aujourd'hui. La logique insensée des doctrines démocratiques a voulu pousser jusqu'au bout ses expériences sociales ; la théorie de l'égalité absolue, qui met la tutèle et la direction des intérêts de l'Etat aux mains de tout le monde, c'est-à-dire qui fait l'incapable juge de l'intelligence, le crapuleux de la moralité et qui élève l'imbécile aux rang du législateur, cette théorie a mis le feu à la république helvétique, et son édifice est à moitié consumé.

« Dès que la stupidité, l'aveuglement, les préjugés, les passions subalternes, mis au même rang que l'esprit, la sagacité, la raison, l'expérience, ont

en la direction des affaires publiques, ces puissances démocratiques ont voulu gouverner la Suisse et en exclure ce qui ne leur convenait pas. On a imaginé la question des jésuites. A défaut de celle-là, on en aurait inventé une autre. En 1790, il n'y avait pas de jésuites en France; mais il y avait des nobles, des prêtres, des parens d'émigrés, et la démocratie s'en prit à eux et les guillotina, ce qui était encore pis que de les chasser.

“ La démocratie helvétique a donc inventé la question des jésuites, et a demandé leur expulsion pour faire acte de pouvoir. On n'aurait pu croire que l'affaire s'arrêterait là, et que les pouvoirs publics une fois saisis de la question, la démocratie attendrait avec calme la solution que ces pouvoirs lui auraient donnée, et s'en seraient contentés, quelle qu'elle fût. Vous connaissez mal la démocratie. Quand elle dénonce un accusé à un tribunal ce n'est pas pour qu'on le juge, mais pour qu'on le condamne; et si le tribunal absout dans sa conscience, la démocratie s'en prend à lui, et le pend à la place de l'autre.

“ C'est ce qu'a fait, ou du moins ce qu'a voulu faire la démocratie helvétique. La diète fédérale n'ayant pu former une majorité dans l'affaire des jésuites, les démocrates se sont aussitôt constitués en pouvoirs suprême; et le sac au doc, le fusil sur l'épaule, le sabre au côté et les canons en avant, ils sont partis pour Lucerne, afin d'y trancher la question dans le vif et une fois pour toutes.

“ Voilà tout le gouvernement des démocrates. Il ne s'agit avec eux ni de minorité, ni de constitution, ni de droit, ni de foi, ni de raison; chacun a une bonne carabine, et au lieu de discuter, ce qui exige du bon sens et du talent, on met une balle dans le cœur de son adversaire, ce qui n'exige que de la poudre et du plomb. On comprend que sous un gouvernement pareil, le chiffonnier, qui tire aussi bien que le philosophe, ait la même part que lui au gouvernement des affaires publiques.

“ Selon toutes les apparences, la Suisse n'en finira pas de sitôt avec la guerre civile. Elle n'a ni gouvernement cantonal: et quoiqu'il se fût formé à la dernière diète une majorité contre les corps-francs, ceux-ci n'en sont pas moins entrés en campagne. Ils ont été battus c'est vrai, et même vigoureusement battus: mais ils ne sont pas dissous, et ils peuvent se réorganiser d'un moment à l'autre. Nous sommes très persuadés qu'ils le feront, parce qu'autrement la démocratie helvétique se tiendrait pour battue à la première campagne, et qu'en Suisse, comme ailleurs, elle ne cédera qu'à la force et après avoir fait couler des torrents de sang, en l'honneur de l'égalité et de la fraternité humaines.

“ C'est assurément un triste spectacle que celui d'un pays livré à toutes les horreurs de la guerre civile; mais si affligeant qu'il puisse être, les puissances européennes n'y sauraient porter aucun remède sans en être sollicitées. Chacun a le droit de s'égorger chez soi. Ce droit de la Suisse sera respecté, à moins qu'il n'arrivât un moment où les Etats voisins auraient à en souffrir. Le plus probable c'est qu'après des luttes atroces et inutiles pour le rétablissement d'un pouvoir fort et dominateur, le peuple suisse fera un spectacle curieux et digne d'être médité, que la république venant demander aux monarchies la paix et la sécurité des citoyens.”

Une chose qu'il est important de remarquer dans les événements républicains, c'est que ce sont toujours ceux qui invoquent les principes les plus libéraux et qui crient le plus fortement contre la tyrannie et l'arbitraire, qui sont eux-mêmes les plus despotes et les plus intolérans. Qu'on remarque que c'est aux cris de liberté, de tolérance, d'égalité, de réforme, d'indépendance que les sans-culottes français égorgent leurs concitoyens par milliers, et finissent par s'entre-égorgés eux-mêmes, et établir le règne de la terreur, que les républicains de Boston et de Philadelphie persécutent les catholiques, pillent et brûlent leurs maisons, leurs églises et leurs monastères, que les corps-francs et les radicaux Suisses menacent, harcèlent, attaquent les amis de la paix, de l'ordre et de la constitution et veulent leur faire embrasser et chérir leur libérale doctrine à coups de canons et de carabines. Si nous voulions multiplier les exemples nous pourrions les trouver en grand nombre, en Espagne, au Mexique, à Haïti et dans presque tous les Etats de l'Amérique du Sud. Nous pourrions faire voir que partout où l'on invoque ces pernicieux principes, on y a à peu près le même résultat; c'est-à-dire qu'on y passe de l'arbitraire monarchique à l'arbitraire populaire. On peut juger par les événements précités lequel est le plus redoutable.

Si nous tournons maintenant nos regards sur les gouvernements constitu-

tionnels monarchiques, tel que l'Angleterre et la France, si on y fait surtout attention aux motifs qui déterminent actuellement les actes ministériels, on ne peut s'empêcher d'y remarquer des élémens de discordes et d'éternelle agitation. Le principe qui admet que c'est la majorité qui gouverne est déjà un pas glissant, qui le devient encore davantage à mesure que les gouvernans sont obligés d'aduler le peuple pour se maintenir au pouvoir. Dans ce cas le gouvernement est toujours dangereux, au moins pour la minorité. En outre, il faut gouverner selon la volonté du grand nombre; et comme, dans ces circonstances, c'est toujours l'intérêt qui détermine sa volonté, il faut donc aussi gouverner selon l'intérêt du plus grand nombre, que ce soit juste ou non. Car on sait combien l'intérêt est aveugle. Et puis comment réussir à contenter tant de desirs insatiables? Comment même en contenter la moitié? Un gouvernement, quelqu'il soit, avec la meilleure volonté du monde pourrait-il jamais y réussir? Nous ne le croyons pas. Il peut paraître le faire pendant quelque temps, surtout après une de ces concessions où les principaux meneurs du temps se trouvent placés selon leur désir. Mais cela ne doit durer que jusqu'à ce que de semblables motifs en poussent d'autres à vouloir les supplanter. Comme il ne peut y avoir qu'une très-minime partie des aspirans qui puissent partager le gâteau, et que le nombre des déçus doit toujours finir par rester le plus grand, voilà pourquoi dans ces gouvernemens, les partis tombent et se relèvent si souvent.

Comme il est aisé de le comprendre, un semblable système gouvernemental est déjà un puissant élément de discorde et d'agitation. Mais les motifs qui déterminent certains actes du gouvernement d'Angleterre, d'après l'aveu de sir Robert Peel lui-même, ne nous paraissent guère propres à y porter remède. Car, dans la discussion d'un bill qu'il a présenté lui-même et qui a pour but d'accorder au collège catholique de Maynooth en Irlande, une allocation annuelle de £28,000, prise sur le trésor public d'Angleterre, il a hautement avoué, que ses libéralités pour le catholicisme avaient pour but, non de rendre justice à l'Irlande, mais de flatter les Irlandais et d'éteindre les sentimens de discordes qui menaçaient de détacher cette Ile de la Mère-Patrie. Ce n'est pas que nous désapprouvions le bill, car nous sommes heureux de pouvoir constater qu'il a passé à sa seconde lecture à une majorité considérable, et que sir Robert Peel est venu à bout de triompher de tous les obstacles et de tous les efforts que l'intolérance religieuse a mis en jeu pour le faire échouer. Mais nous avons été peiné de lui entendre avouer que ce n'était que pour amadouer les Irlandais. Pour l'honneur du gouvernement et le respect des principes, nous aurions préféré l'entendre proclamer bien haut qu'en agissant ainsi, il ne cédait qu'à la justice, et non, comme il l'a dit, *parce que, bien qu'il espérât encore l'arrangement amiable des difficultés qui existent entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, il ne pouvait s'empêcher de craindre que le jour ne fût prochain où celle-ci aurait à s'armer pour la défense de ses droits.* Et, en présence d'une pareille éventualité, on ne pouvait faire trop de sacrifices pour rétablir l'union au sein de la patrie. Qu'on juge des conséquences que peuvent entraîner de semblables aveux.

Faut-il donc maintenant se rendre nécessaire ou redoutable pour obtenir les faveurs des gouvernemens! Et ce qui est encore pis, ne peut-on compter sur la justice des gouvernans que quand on est assez fort pour se la faire rendre! Nous l'avouons, un gouvernement qui admet la légitimité de semblables élémens administratifs, ne nous paraît guère moins propre à fomentier la discorde et l'agitation que les principes républicains. Pourquoi ne pas proclamer ouvertement que le *motto* du ministère impérial est: “Justice égale pour tous les sujets de Sa Majesté Britannique.” Alors il aurait été glorieux pour le gouvernement, et surtout pour Robert Peel, d'entendre le Libérateur de l'Irlande s'écrier:

“ Nous aurons le rappel, et sir Robert Peel est homme à nous le donner; sa conduite lors de l'adoption de l'acte d'émancipation peut nous faire concevoir des espérances. Donc, hurrah pour Peel et le repeal, (Applaudissemens.) J'ai lu attentivement le bill relatif à la nouvelle allocation faite par le gouvernement au collège catholique de Maynooth, et je n'hésite pas à déclarer que ce bill me paraît excellent: et le discours qui a accompagné et commenté le bill n'est pas moins admirable que le bill en lui-même. Le ministère en cette circonstance agit avec noblesse et générosité, je l'en remercie. Il n'y a pas d'objection à faire contre un bill qui est satisfaisant sous tous les rapports. Mais ce surcroît d'allocation doit-il nous faire renoncer à l'agitation du repeal? (Plusieurs voix: Non, certainement. Et ap-

plau. lissans.) C'est précisément à cause de cette libéralité qu'il me semble que nous devons, en hommes vraiment reconnaissans, dire aujourd'hui : Merci, Agitation, Conciliation-Hall, bien obligé : association du repeal Maynooth ne vous oubliera pas dans ses prières. (Applaudissemens mêlés de rires.) Sir Robert Peel savait parfaitement le bon effet qu'un tel bill produirait sur les esprits des Irlandais ; aussi, dès le même jour, jetai-il le défi aux Américains. (Écoutez.)

« Si le premier ministre persévère dans cette voie, les Irlandais ne tarderont pas à jeter le gant aux Américains. Ministres de la reine ! faites justice à l'Irlande, et l'Amérique n'osera pas s'attaquer à l'Angleterre ! (Écoutez.) J'aimerais, tant la cause de mon pays m'est chère, voir sir R. Peel m'acheter le peuple irlandais. Le surcroît d'allocation à Maynooth est une bonne chose. Sir R. Peel, donnez une représentation bien proportionnée, l'extension de la franchise à la chambre des communes, et vous verrez bientôt combien de bouches vous parviendrez à clore par ce moyen ! (Applaudissemens mêlés de rires.) Quand à nous, provisoirement, travaillons sans relâche pour le repeal ; c'est le seul moyen d'obtenir des concessions pour l'Irlande. »

— Avant-hier, sur les quatre heures du soir, après une journée d'une chaleur étouffante, un violent orage accompagné de grêle et de tonnerre vint tout à coup fondre sur notre ville. Quoique la foudre ait éclatée à plusieurs reprises, il paraît pourtant qu'elle n'a causé aucun dommage. Mais il n'en a pas été ainsi de la grêle. Les vitres en ont souffert dans plusieurs endroits de la ville. L'asyle du Bon Pasteur n'en a pas eu moins de quarante de brisées. Hier nous avions presque une température d'hiver. Toute la journée il est tombé de la pluie mêlée de neige et poussées par un fort vent de nord. La nuit dernière il a gelé à glace, mais la journée s'annonce pour être très-belle.

— On lit dans l'*Aurore* :

Le comité nommé pour aviser aux moyens de soulager les malheureux incendiés de London., H. C. vient d'adresser une lettre au Maire de Montréal pour le prier de recueillir les souscriptions des âmes généreuses qui voudront bien contribuer à cette œuvre de charité. Nous espérons que nos concitoyens ne seront pas les derniers à s'inscrire sur la liste qui sera probablement ouverte dans quelques jours.

— On lit dans le *Freeman's Journal* de New-York :

Eglise de la Nativité à New-York.—Dimanche dernier, à la messe de huit heures, le révérendissime évêque Hughes administra dans cette église, le sacrement de confirmation à plus de deux cents soixante-dix-huit personnes, parmi lesquelles beaucoup étaient adultes, et cinq nouvellement converties à la religion catholique. Avant de donner ce sacrement, l'évêque adressa à tous ceux qui se présentaient pour le recevoir, un discours plein d'éloquence et de pathétique. Il était assisté par MM. O'Neil et Rien, desservant cette église. Aussitôt après avoir donné le sacrement de confirmation, Mgr. fit faire la première communion à plus de trois cents personnes. Il prêcha à la grand'messe, à un peuple nombreux : son sermon était pris de l'évangile du jour ; il contenait une excellente instruction et qui faisait honneur à un évêque catholique, rien qui resente l'aigreur et l'allusion ; mais c'était une exposition claire et convaincante des dogmes de la foi de l'Église catholique. C'était vraiment pour nous une chose tout à fait étrange, que de voir un évêque catholique officier dans un édifice, qui, il n'y a pas encore quatre ans, était occupé d'une manière bien contraire à l'esprit de charité et que nous tous catholiques regardons maintenant comme sacré. C'était certainement le jour glorieux pour l'église de la Nativité, tout dernièrement presbytérienne.

— Voici un extrait de la communication d'un correspondant du Maryland, adressée à l'éditeur du *Freeman's Journal* à New-York, en date du 3 mai 1845 :

« Le révé. M. McElroy, avait préparé dans une retraite de trois jours qui précédait l'Ascension, tous ceux qui se disposaient pour la première communion, et qui par suite devaient recevoir le même jour la confirmation des mains de l'archevêque, et qui ne put avoir lieu à cause de sa maladie. Le nombre des communiants était d'environ soixante-dix, dont huit convertis et baptisés de la veille ; parmi, se trouvait six garçons de couleur, esclaves, mais qui devenaient égaux aux autres, aux yeux du créateur de tous les hommes qui ne met point de différence entre ses créatures, pour la couleur. Souvent, ces pauvres noirs, au sortir du temple du Seigneur, sont plus soumis, plus fidèles que les autres domestiques catholiques. Mais la plus intéressante partie

de cette touchante cérémonie était la troupe des jeunes filles qui s'approchèrent de la table sainte. Jusque là la musique ne s'était pas fait entendre : mais à peine se furent-elles mises à genoux, que l'on commença à entendre d'abord des sons bas et doux, mais agréables et divins, ensuite plus forts et plus étendus, jusqu'à ce qu'enfin ils remplirent toute l'étendue de l'édifice qui est très vaste. Une longue file de jeunes vierges vêtues de blanc, avec la tête couverte de voiles blancs, symbole de la pureté de leurs cœurs, formait un spectacle capable d'émuvoir les esprits les plus rebelles. Parmi elles, il s'en trouvait qui avaient été dans le monde, et qui ne pensaient pas qu'il arriverait un tems heureux pour elles, et que ce serait celui où elles iraient se prosterner humblement pour recevoir le Sauveur du monde.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

— M. Wicart, grand-vicaire de Mgr. l'archevêque de Cambrai, est nommé à l'évêché de Fréjus. On nous assure que ses informations sont à peu près terminées.

— On écrit de Toulouse :

« Le jour de Pâques, M. l'abbé Combalot, dont les prédications ont été très suivies pendant tout le carême, a donné la sainte communion à plus d'un millier d'hommes, dans la métropole de Toulouse. »

— Nous lisons dans la *Gazette de Vaucluse* :

« Plusieurs lettres que nous recevons de Paris nous apprennent que le 15 mars courant le Conseil-d'Etat, malgré les admirables efforts d'éloquence de M. Béchard, a rejeté la requête de nos religieuses hospitalières et a déclaré qu'il n'y avait pas eu excès de pouvoirs dans la délibération prise par la commission administrative. On assure que l'autorité supérieure a décidé que les religieuses auraient à évacuer l'hospice le 5 avril prochain, et que, le cas échéant, elles y seraient contraintes par la force armée.

« Il paraît certain, non-seulement d'après ces mêmes lettres, mais encore d'après tous les bruits qui nous parviennent de divers côtés, que MM. de Cambly auraient vivement agi pour amener un si déplorable résultat, et auraient trouvé dans M. le préfet un appui des plus complaisants et des plus dévoués.

« Pour nous, catholiques et Français avant tout, nous le disons hautement et sans arrière-pensée de dépit personnel, n'ayant rien à ambitionner, une pareille conclusion nous afflige profondément. La voie où l'autorité supérieure s'engage est glissante, et l'on ne sait où l'on va quand on cède à l'entraînement de passions aveugles.

« Nous l'avons déjà dit, nous ne sommes point hommes de parti ; nous ne prêcherons jamais la violence, nous ne conseillerons jamais à personne d'avoir recours à la force brutale, parce que nous pensons qu'il y a une force qui est au dessus d'elle, qui est moins transitoire, et contre laquelle rien ne saurait prévaloir ; mais nous voulons constater seulement les faits et laisser à chacun la responsabilité de ses œuvres. Le public jugera. Notre devoir est de lui faire part de nos inquiétudes pour un avenir qui s'assombrit chaque jour davantage.

« On parle d'expulsion et, le cas échéant, de l'emploi de la force armée. Nous aimons à croire que l'autorité supérieure n'aura pas recours à de pareils moyens. Nos religieuses hospitalières sont en instance devant les tribunaux civils, relativement à la répétition de leurs dots et aux droits de jouissance à perpétuité qu'elles ont à prétendre sur l'immeuble qu'elles occupent. Il est évident qu'elles ne peuvent abandonner leur retraite jusqu'à ce que ces questions soient applanies, puisque, confiantes dans la légitimité des droits qu'elles réclament, elles n'ont pu encore songer à trouver un asile même provisoire. »

ANGLETERRE.

Des Réformes en Irlande.—Le bill modifiant les anciens statuts relatifs au collège catholique de Maynooth subira vendredi prochain sa seconde épreuve à la Chambre des Communes. Il est peu probable qu'une discussion sérieuse s'engage ; le Ministère retrouvera la majorité qui a approuvé son projet à la première lecture.

Le débat du 3 avril paraît avoir épuisé la question, à moins que M. Ward ne présente, sous forme d'amendement, une proposition qui consiste à prendre les fonds que demande le Ministère sur les revenus de l'Église anglicane d'Irlande, au lieu de les tirer des coffres de l'État. M. Ward a ajourné sa motion sans dire à quelle époque il se propose de la soumettre à la Chambre ; mais au fond cette question n'offre aucun danger pour le bill ministériel, car M. Ward est un des chauds partisans de la mesure en faveur du clergé d'Irlande. Il ne s'agit dans sa proposition que de savoir si l'on ne pourrait pas faire payer à l'Église anglicane d'Irlande les fonds dont le Ministère a besoin. C'est là une immense question, qui occupe le Parlement depuis 1834, sans avoir été résolue, et qui semble ne devoir pas l'être de longtemps encore, quoiqu'elle fasse des progrès. On pourrait voir un indice favorable à la solution que désire si vivement M. Ward dans les paroles de lord Sandon, qui en approuvant le projet actuel de sir Robert Peel, a déclaré formellement qu'à ses yeux la subvention accordée au séminaire de Maynooth n'est qu'un commencement de restitution des biens confisqués autrefois au clergé irlandais. S'il y a lieu à une restitution, il serait assez naturel qu'elle fût faite par ceux qui ont confisqué les biens du clergé catholique. Or, le spoliateur, c'est l'Église anglicane ; d'où M. Ward ne manquera pas de conclure que le clergé

anglican doit payer la dotation de Maynooth ; mais comme les esprits sont loin d'être disposés à voir déposséder l'Eglise anglicane du bien d'autrui qu'elle a pris et qu'elle retient, sir Robert Peel désire laisser de côté cette irritante question : il préfère que l'Etat supporte la peine des péchés de l'Eglise nationale et paie ses dettes, en attendant le jour où il pourra librement régler ses comptes avec elle.

Lord John Russell partage les vues de lord Sandon ; il voit un commencement de restitution dans le projet de loi relatif à Maynooth. L'ancien chef du Cabinet whig approuve et applaudit sans réserve à l'initiative prise par le Ministère sur les réformes que demande la situation de l'Irlande.

« Je serais heureux, s'est écrié lord John Russell, que le Gouvernement entrât dans une nouvelle voie, adoptât une politique plus sage et plus généreuse que par le passé.

« Il serait à désirer que la conciliation, loin d'avoir atteint ses dernières limites, commençât par la mesure qu'on nous propose aujourd'hui. Je me réjouirais de voir le Gouvernement exécutif, en Irlande, s'occuper du bien-être du peuple et non des intérêts d'une faible, quoique puissante minorité ; de voir les catholiques romains, croissant en nombre et en richesses, éminents par les talents qui brillent dans leurs rangs, et appartenant à une portion de l'Eglise chrétienne qui a produit des hommes aussi célèbres par leur piété que par leur science, s'unir à nous, sincèrement convaincus que nous sommes résolus à leur rendre justice et à combattre d'étruits préjugés ! Je serais heureux que le peuple anglais ne fût pas poussé contre l'Irlande par un esprit de bigotisme religieux, et que les catholiques pussent contempler cette mesure, non comme un dernier acte de justice, mais comme le commencement d'une série de mesures qui uniraient les deux pays par des liens solides et durables. »

M. Sheil a trouvé d'éloquents inspirations en remerciant au nom de l'Irlande le Ministère. Les représentants des universités protestantes ont combattu le bill avec assez de mollesse. Sir Inglis s'est plu à mettre sir Robert Peel en contradiction avec lui-même, en lui rappelant de vieux discours moins libéraux que ceux qu'il prononce aujourd'hui. Puis, le cœur gros de larmes, il a exprimé la douleur que lui cause l'affaiblissement du protestantisme :

« Toute notre législation est fondée, et je ne rougis pas de le dire, sur le protestantisme. Depuis les trois derniers siècles, c'a été le caractère distinctif, l'essence de notre Constitution. Mais petit à petit nous avons vu les marques distinctives de la Constitution protestante dispersées dans les luttes de ces dernières années. L'étendard brillant que nous avons si longtemps contemplé avec admiration a été déchiré ; mais les couleurs protestantes sont encore au haut du mât, et, aussi longtemps qu'il restera un lambeau du vieux drapeau, je combattrai, quant à moi, aussi inébranlablement sous ses couleurs que lorsqu'il flottait intact et resplendissant sur tout l'empire ! »

L'erreur vaincue ne saurait faire entendre un cri plus déchirant de désespoir.

— Un débat solennel s'est engagé vendredi dernier dans la Chambre des Communes. L'ordre du jour appelait la seconde lecture du bill relatif au grand séminaire catholique de l'Irlande, et la séance ne s'est pas passée aussi froidement qu'à la première épreuve. Quoique sir Robert Peel eût, depuis une année, prévenu le pays de cette mesure, l'Angleterre n'en a pas moins été saisie par surprise, car personne, ni dans le Parlement, ni au dehors, ne s'attendait à une application aussi sincère et aussi large des principes libéraux au nom desquels le premier ministre s'était engagé à améliorer la situation de Maynooth. On croyait à quelque mesure équivoque dont les bonnes dispositions seraient annulées par des restrictions, des réserves, des conditions ; on croyait à un projet de loi qui, sous un titre mensonger, eût paru accorder beaucoup au clergé irlandais, tandis que ses clauses n'auraient pas éveillé la susceptibilité des fractions protestantes qui, anglicanes ou non, se mettent admirablement à l'unisson quand il s'agit de pousser le cri de *no popery* ! Le public anglais s'en rapportait en toute confiance à sir Robert Peel pour faire accepter à l'Irlande un projet de loi hypocrite de la nature de ceux par lesquels nos gouvernants répondent depuis quatorze ans, en France, aux citoyens qui revendiquent, au nom de la Charte, la réalisation du principe de la liberté d'enseignement.

On comprend dès lors qu'un bill aussi libéral que celui du cabinet anglais, présenté avec tant de loyauté par le Gouvernement, ait jeté la consternation dans les rangs du protestantisme haineux, dont les préjugés sont si profondément enracinés au sein des masses, en Angleterre.

Quoique sir Robert Peel ait pris la sage précaution de ne mettre que huit jours d'intervalle entre la première et la seconde lecture de ce bill, il n'en est pas moins menacé par l'orage à l'abri duquel semblait devoir le placer cette précipitation.

Deux grandes heures ont été remplies par la présentation des pétitions envoyées d'Irlande, d'Ecosse et d'Angleterre contre le projet de loi ministériel ; nous ne connaissons encore ni leur nombre, ni le chiffre des signatures ; mais l'un et l'autre ont été considérables, et nous ne pensons pas que l'Angleterre ait été témoin d'une pareille manifestation de l'opinion publique depuis 1842. Un seul membre, M. Hindley, a présenté 350 pétitions ; lord Sandon en a déposé une seule sur le bureau, mais elle était revêtue de 58,000 signatures.

Après ce travail préliminaire, M. Colquhoun a proposé un amendement dont l'adoption équivaldrait au rejet du bill de dotation ; il a demandé que la lecture en fût renvoyée à six mois.

M. Colquhoun est un des plus vaillants champions des anglicans dans leurs luttes avec le papisme ; il ne pouvait laisser passer une si belle occasion de se montrer. Il a soutenu avec chaleur qu'en dépit des allocations antérieures et des actes du Parlement, l'Angleterre ne devait rien aux prêtres de l'Irlande, et qu'en conscience on ne pouvait donner son assentiment à un projet de loi si favorable aux catholiques. Il a dit à sir Robert Peel que c'était une illusion que d'attendre en retour de ses libéralités le moindre changement dans les sentiments des prêtres irlandais. M. Colquhoun pense que la dotation de Maynooth n'abattrait pas l'agitation, et il en a donné pour preuve l'empressement et la satisfaction avec lesquels M. O'Connell a applaudi au projet de loi.

Un autre membre de la Chambre, M. Grogan, a combattu ensuite le bill en dénonçant les doctrines enseignées à Maynooth. M. Grogan, à en juger par son discours, doit être abonné au *Journal des Débats* ou au *Constitutionnel* ; ses accusations contre l'enseignement du séminaire irlandais étaient inspirées par l'histoire du *Compendium*. L'honorable membre aurait moins d'objections à faire aux libéralités du Ministère, si le bill imposait aux professeurs de Maynooth les glorieux articles de l'Eglise gallicane. C'est là un succès auquel ne s'attendait guère M. Dupin ! Ces deux premiers discours ont éveillé peu de sympathie. M. de Gladstone est monté ensuite à la tribune. Un vif sentiment de curiosité s'est manifesté dans la Chambre, et ses premières paroles ont suffi pour rétablir un profond silence.

Il y a deux mois, lorsque M. de Gladstone quitta le Cabinet, la presse se livra à de nombreux commentaires sur les motifs de sa retraite ; on a soutenu qu'il ne partageait pas les vues de sir Robert Peel sur les réformes à opérer en Irlande, et que par suite de cette dissidence il avait dû se retirer. Cette supposition avait fait naître des espérances chez les mécontents du parti conservateur, et les libéraux ont craint un instant que M. de Gladstone, en donnant le signal de l'attaque contre la dotation de Maynooth, ne ralliât à lui les fractions de la Chambre et ne devint le centre d'une opposition formidable. Ces espérances et ces craintes se sont évaporées depuis que M. de Gladstone a parlé.

L'ex-président du bureau du commerce a débuté par un exorde qui a fait croire qu'il allait combattre le bill. Il a sévèrement critiqué les principaux arguments que sir Robert et lord John Russell avaient fait valoir en faveur de la mesure ; il a protesté énergiquement contre le mot de *restitution*, appliqué au projet de loi actuel. M. de Gladstone a proclamé que la minorité qui avait résisté au Ministère dans le premier vote avait fidèlement exprimé les sentiments de l'Angleterre et de l'Ecosse.

La conséquence de ces premiers raisonnements semblait être que M. de Gladstone s'opposerait à l'adoption du bill ? Pas du tout ! M. de Gladstone bravera l'opinion publique ; il fera violence à ses préoccupations les plus chères, et quoique l'on ait donné de fort mauvaises raisons en faveur de la mesure, il votera pour le Ministère et il défendra le projet de loi. Comment cela ? — C'est que M. de Gladstone, homme d'une haute intelligence, a trouvé au profit du séminaire de Maynooth des arguments beaucoup plus péremptifs que tous ceux avancés jusqu'ici. D'ailleurs, l'ex-président du bureau du commerce pense que l'opposition n'a pas mis en avant une seule objection digne de gens sensés. Enfin M. de Gladstone espère que le bill deviendra bientôt loi du pays. Mais l'honorable membre tient beaucoup à ce que, ce ne soit pas à titre de *restitution*, dans la crainte que l'Eglise anglicane ne ressemble à une banqueroutière qui offre aux créanciers qu'elle a dépouillés un dividende équivalant tout au plus à un demi-cent : une pareille allégation serait honteuse et dégradante pour l'Angleterre !

Après M. de Gladstone, la Chambre a entendu M. d'Israëli, qui, en combattant le bill avec plus d'esprit que de raisons, a décoché aux membres du Cabinet des traits d'une acérité extrême, et a fini en suppliant la Chambre de se faire l'écho fidèle des sentiments du pays et de mettre un terme aux déceptions du Cabinet en secouant d'une manière définitive le joug du despotisme officiel et de l'impuissance parlementaire. M. Roebuck a reproché à M. d'Israëli de réduire la grande question de Maynooth aux proportions étroites d'une querelle où des personnalités sont en jeu. Après M. Roebuck, qui est devenu le champion officiel de sir Robert Peel, la chambre a entendu lord Northland, et la discussion a été renvoyée à lundi.

Le résultat des débats ne paraît pas douteux : la majorité se prononcera pour le Ministère. Mais il n'en est pas moins vrai que ce projet de dotation de séminaire catholique a amoncelé sur le Cabinet un orage menaçant. Les dissidents wesleyens déploient une incroyable énergie ; les ministres de cette secte sont du haut de la chaire appelés à leurs paroissiens contre la dotation de Maynooth. Ils ont convoqué des meetings dans toutes les villes d'Angleterre et ils espèrent ne pas obtenir moins de 4,000 pétitions. Le vaste amphithéâtre d'Exeter-Hall retentit de discours où sont soigneusement énumérées les abominations du papisme dont sir Robert Peel, que le *Times* appelle un nouveau saint-Patrice, voudrait encourager l'enseignement.

La veille du jour où devait s'ouvrir la discussion de la Chambre des Communes, une députation nombreuse s'est rendue chez le premier ministre pour demander que la deuxième lecture du bill fût ajournée, afin de donner aux pétitions le temps d'arriver. Cette demande a été repoussée par le ministre, et le lendemain tous les journaux de Londres publiaient dans leurs annonces un avis ainsi conçu :

« Sir Robert Peel a positivement refusé d'accorder au pays le temps d'exprimer son opinion sur la question de Maynooth. Des milliers de pétitions, venant des paroisses, des congrégations et des meetings, sont en route pour

la Chambre des Communes ; mais malgré les vives instances qui ont été faites au ministre, il a déclaré qu'il ne consentait pas à accorder le délai désiré. Il est évident qu'il voudrait empêcher les pétitions d'arriver assez tôt pour influencer la deuxième lecture du projet de loi.

« Citoyens protestants ! vous rendrez-vous complices de cette atteinte à l'un de nos droits les plus précieux ? partagerez-vous l'indignation que nous inspire cette tentative pour étouffer l'expression constitutionnelle de l'opinion publique ? ne vous joindrez-vous pas à nous, en redoublant d'efforts pour renverser ce bill inique de Maynooth ? »

Cet appel était signé par les députés des congrégations dissidentes, qui s'étaient rendus inutilement chez sir Robert Peel. Les meetings se succèdent, à Londres, non seulement à Exeter-Hall et dans le théâtre de Covent-Garden, mais le lord-maire doit en présider un cette semaine qui aura lieu dans la Cité ; le soulèvement est général.

Des démonstrations semblables arrêterent, en 1842, le bill qui avait pour but d'organiser l'instruction primaire au profit de l'Eglise anglicane ; le Cabinet recula devant les manifestations de l'opinion publique. Nous doutons qu'il en soit ainsi aujourd'hui. Le Ministère est trop engagé pour qu'il lui soit possible d'agir de la même manière. Sir Robert Peel a d'ailleurs déclaré qu'il ferait de ce bill une question de Cabinet, et qu'il ne négligerait rien pour assurer le succès de la mesure. Les clameurs du dehors et les plaisanteries de la presse ne l'empêcheront pas d'accomplir, dans l'intérêt des catholiques irlandais, un acte de justice auquel s'associent les hommes éminents de tous les partis au sein du Parlement.

Univers.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Incendie.—Le 6 du courant, un incendie déastreux eut lieu dans la paroisse de St. Roch d'Achigan, dans lequel la maison de Mr. Pierre Faucher devint la proie de l'élément destructeur ; de là le feu se communiqua dans les bâtisses de Mr. Joseph Dulpé Parisseau, qui y consuma grange, étable, hangar, remises etc, ainsi que tous ses grains et instrumens d'Agriculture, voitures etc. etc. Mr. Faucher a aussi perdu ses grains de semence. Il nous est pénible d'apprendre que ces deux respectables citoyens se trouvent pour ainsi dire ruinés, si quelques âmes charitables ne viennent à leurs secours. Il paraît que le feu se communiqua par la cheminée et comme le vent soufflait avec intensité, s'étendit avec rapidité et ne laissa aux gens de la maison que le tems de s'échapper sans pouvoir rien sauver. Mr. Parisseau était dans le tems en cette ville par affaires.

N. B. Depuis que ce qui précède est écrit on nous informe que la grange d'un M. Goulet a aussi été la proie des flammes.

Aurore.

ESPAGNE.

—Le *Mémorial des Pyrénées* rapporte que le bruit court à Madrid que l'abdication de don Carlos en faveur de son fils aîné est positive.

D'après les journaux de Madrid, le ministre d'Etat (M. Martinez de la Rosa) aurait reçu du foreign-office anglais des communications dans lesquelles le gouvernement britannique se montrerait disposé à retirer de la Havane le ponton qu'il y entretient, et dont la présence dans ce port a donné lieu à de vives réclamations dans le sein des Chambres espagnoles, lors de la discussion de la loi répressive adoptée contre la traite.

—On avait annoncé, il y a quelque temps, sur la foi de la *Gazette d'Augsbourg*, que le mariage de la reine Isabelle avec le comte de Trapani était définitivement arrêté, et que la reine Christine avait même écrit au roi de Naples pour presser le départ pour Madrid. *El Tiempo*, du 22 mars, reproduisant cette nouvelle, dit qu'il ne possède pas les élémens de certitude nécessaires pour la confirmer ou pour la démentir.

Univers.

FELIX CHAULIN,

OU LES SUITES

DE LA NEGLIGENCE DES PARENS

DANS L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANS.

Suite.

Félix ne savait trop, comme on dit vulgairement, à quelle sauce manger le poisson ; l'air et la tournure de l'étranger qui ne paraissait pas facile à déconcerter, lui en imposaient ; cependant, comme il vit qu'on riait de tous côtés à ses dépens, il crut devoir chercher à sauver au moins sa réputation d'homme d'honneur, s'il était obligé d'abandonner celle de théologien ; il dit donc à son adversaire : « Si c'est ainsi que vous l'entendez, je consens, par respect pour votre âge, à ne pas m'en fâcher, mais j'exige que vous déclariez que vous n'avez pas prétendu donner d'autre sens à vos paroles. — Je suis fâché, reprit gravement celui-ci, que vous me forciez à m'expliquer ; car je ne puis m'empêcher de dire que, quoique vous désiriez être de la nature des bêtes, en dépit de vous-même, vous avez une âme qui survivra à votre corps et qui vous distinguera toujours d'elles. — Alors vous avez donc réellement voulu dire que j'étais un sot. — Je voulais au moins vous le faire entendre aussi honnêtement que possible, et vous pouviez bien, ce me semble, penser que je n'attribuais pas un grand esprit à quelqu'un qui se comparait aux bêtes ; puisque vous ne vous êtes pas contenté du double sens que présentait ma phrase, et que vous me forcez à m'expliquer plus clairement, je vous dirai

donc sans détour, que vous êtes un sot, et cela par deux raisons au moins : la première, parce que vous décidez, sans y rien connaître, la question la plus grave et la plus intéressante qui puisse occuper les méditations de l'homme : la deuxième, parce que vous décidez cette question uniquement dans l'intérêt de vos passions, et d'une manière contraire à l'opinion générale, osant ainsi mettre le résultat de votre ignorance au-dessus du résultat des recherches des savans les plus illustres, qui tous ont affirmé d'un commun accord précisément le contraire de ce que vous dites. »

L'étranger eût pu parler plus longtems sans que Félix fut tenté de l'interrompre, tant il se trouvait embarrassé de sa position ! deux croix qui brillaient sur la poitrine de son adversaire ne lui annonçaient pas un homme facile à effrayer par quelques bravades, et l'assurance avec laquelle il parlait lui promettait encore moins de succès d'une conversation raisonnée, dont il sentait bien intérieurement qu'il ne sortirait pas avec honneur ; prenant donc, pour se tirer de ce mauvais pas, un parti mixte entre la colère et le raisonnement : « Vous êtes bien impudent, lui dit-il, de me parler ainsi ; et qui vous a dit que je n'en savais pas assez long pour prononcer dans cette affaire ? — Si je me trompe, lui répondit le vieillard, vous me trouverez toujours prêt à me rétracter ; il ne tient qu'à vous de m'en convaincre en discutant sérieusement cette question. — Oui, que je retourne au catéchisme, n'est-ce pas ! ma foi non ; j'y ai été assez dans ma jeunesse ; je ne me soucie pas d'y retourner. — Puisque votre catéchisme ne vous a pas convaincu, je promets de vous donner des raisons que vous n'y aurez pas trouvées, et que je crois bien que vous n'avez pas eu le tems de chercher ailleurs. — Qu'en savez-vous ? j'ai peut-être lu et étudié plus que vous. — C'est assez m'amuser à vos dépens, lui dit alors l'étranger, d'un ton sérieux ; j'ai voulu voir jusqu'où vous pousseriez l'imprudence et la déraison ; croyez-moi, mon ami, retournez vendre vos habits, et une autre fois, rappelez-vous qu'on s'expose à ne jouer que le rôle d'un sot quand on parle de ce qu'on ne connaît pas, et qu'il faut être tombé dans le dernier degré de l'abrutissement, pour oser attaquer, avec des armes aussi méprisables que les vôtres, une religion destinée à faire le honneur des hommes sur la terre, et qui fut, en tous tems et en tous lieux, l'objet du respect des hommes les plus éclairés ; c'est ce que je pourrai vous prouver plus au long, si vous le désirez, lorsque vous me rapporterez l'habit que j'ai commandé, il y a quelques jours, chez votre maître. »

Après cette leçon aussi mortifiante pour Félix, que bien méritée, tous ceux qui avaient commencé par rire de ses plaisanteries, finirent par rire de lui-même, et sa confusion fut si grande, qu'il ne vit d'autre moyen d'y échapper, qu'en sortant du café.

Cette première humiliation cependant ne le guérit pas de son impertinence : on était alors à l'époque où un certain parti effrayé du succès qu'obtenaient les missionnaires, voulut s'opposer à leurs prédications et excita contre eux la sureur d'une jeunesse inconsidérée et d'une populace soldée : Félix qui, la veille, avait fait la brillante expédition de brûler un pétard dans l'église de St-Eustache et de mettre son poing fermé sous le nez d'un de ces bons pères dont il savait bien certainement n'avoir rien à craindre, racontait avec emphase ses glorieux exploits, et se répandait en longues invectives contre les prêtres et en sarcasmes amers contre tous les sots qui leur accordaient quelque confiance. Un militaire qui se trouvait présent ne put retenir son indignation en entendant de pareils propos, et jugeant bien, au ton et aux manières de l'orateur, à quelle espèce d'homme il avait affaire, il lui demanda combien il avait reçu pour cette courageuse charge qu'ils avaient faite, à mille contre un, sur des prêtres qui ne leur voulaient aucun mal. — Comment ! combien j'ai reçu, répondit Félix tout courroucé, me prenez-vous donc pour un homme à tendre la main ? — Ma foi, je ne sais pas qui vous êtes ; mais je sais qu'il a été donné de l'argent à cet effet, par des hommes qui ne peuvent espérer le succès de leurs machinations qu'en entretenant le trouble et le désordre dans l'Etat, et qui, par conséquent, ne sauraient voir sans effroi les missionnaires ramenant partout la paix et l'union. Si vous n'avez pas reçu d'argent, vous n'en êtes pas moins méprisables ; car il n'y a qu'un lâche qui puisse se vanter d'avoir osé attaquer des hommes qui, par état, ne peuvent se venger, et il n'y a qu'un scélérat ou un insensé qui puisse se plaindre de la confiance qu'on accorde aux prêtres. lorsqu'on les voit si généralement ne l'employer que pour secourir les pauvres, consoler les malheureux, encourager la vertu et écarter du vice. »

Les longues moustaches, le sabre traînant et l'air décidé de celui qui lui parlait ainsi, firent bien comprendre à Félix qu'il était une seconde fois engagé dans une mauvaise affaire dont il aurait peine à sortir avec honneur : l'aveuglement de ce malheureux était tel, que,

parce qu'il connaissait beaucoup de libertins qui partageaient son mépris pour la Religion et pour ses ministres, il s'imaginait que ce sentiment était général; la présence d'un militaire qu'il croyait devoir être, par état, moins susceptible encore que tout autre sur ces matières, l'avait plus encouragé que retenu, lorsqu'il s'était lancé dans ses diatribes impies; qu'on juge quel dut être son étonnement, lorsqu'il le vit prendre parti contre lui d'une manière aussi prononcée. Une querelle avec un tel adversaire ne lui convenait pas beaucoup; il aurait mieux aimé donner cent soufflets à autant de bons vieux prêtres sans défense, que de s'exposer une seule fois à recevoir quelque mauvais coup du redoutable militaire qui paraissait savoir manier autre chose que l'aiguille et les ciseaux: forcé de dévorer son affront en silence, il balbutia à voix basse quelques nouvelles sottises, et se rappelant combien il avait eu déjà à regretter d'avoir voulu trop insister dans une semblable occasion, il prit cette fois le parti le plus prudent, et s'esquivant sans bruit du café, il alla chercher ailleurs des yeux d'une meilleure composition et qui voulussent bien admirer ses promesses et son éloquence.

Ces deux défaites arrivées à très-peu de distance l'une de l'autre, inspirèrent à Félix un dégoût prononcé pour ces beaux cafés dans lesquels il courait le risque de rencontrer des hommes qui savaient reconnaître son ignorance, et deviner sa condition, malgré ses élégantes manières et sous le bel habit qu'il avait grand soin de mettre dans ces occasions. Il fit donc le sacrifice des agréables momens qu'il pouvait y passer encore, et se résigna à se contenter dorénavant de ceux que lui présenteraient, sans autant de danger, des lieux moins relevés, et dans lesquels il trouverait des auditeurs plus complaisans. Les succès qu'il avait déjà obtenus à la Courtille et dans mille autres endroits semblables, témoins de ses triomphes de plus d'un genre, lui en promettaient de plus durables et de moins contestés que ceux auxquels il renonçait. et cet espoir adoucit un peu les regrets qu'il ne pouvait s'empêcher d'éprouver, en pensant à la chute qu'il faisait.

Toutefois, cette généreuse résolution ne put lui faire éviter les désagrémens qui sont semés, en grand nombre, dans la carrière du vice. S'étant un jour pris d'une belle passion pour une jeune fille qu'il avait rencontrée dans un bal public, cette rusée s'yrit si bien profiter de sa faiblesse pour elle, qu'en peu de tems elle lui eut mangé tout ce qu'il pouvait avoir, et lorsqu'il lui fut impossible de lui rien offrir de plus, elle l'abandonna sans pitié, pour chercher une autre dupe. Cette mésaventure lui fit autant de peine que les deux réunions du café; car, s'il tenait à son honneur, il tenait encore bien plus à son argent, et non-seulement il s'en trouvait alors totalement dépourvu, ce qui lui était déjà arrivé plus d'une fois, mais il avait mis en gages ses effets les plus précieux, et qui lui étaient le plus utiles, lorsqu'il voulait, les dimanches, faire son homme de qualité, et rechercher des plaisirs plus distingués que ceux de la Courtille et des autres guinguettes.

Pour sortir de cet embarras le plus promptement possible, il demanda à son maître quelques habits à faire, et pendant un mois entier, il passa une grande partie de ses nuits à ce travail qui lui assurait une notable augmentation de profits; au bout de ce tems, pendant lequel il avait en outre vécu avec la plus grande économie, il se vit en état de retirer ses effets du Mont-de-Piété, et il allait en faire la démarche, lorsque son sang échauffé par un travail forcé, lui donna une maladie qui l'obligea à garder le lit. Au bout de vingt-cinq jours, et comme elle n'annonçait pas encore une fin prochaine, toutes ses épargnes se trouvant dépensées en drogues et en visites de médecin, il n'eut d'autre parti à prendre que de se laisser conduire à l'hôpital, où il dut rester encore pendant près de cinq semaines.

Ce fut sans doute par une disposition bienveillante de la Providence, que sa convalescence le retint aussi longtems séparé des faux plaisirs qui l'abusaient, et dans un endroit plus propre qu'aucun autre à exciter en lui de salutaires remords de sa conduite et une juste horreur du vice, par la vue des maux dont il est suivi. Que d'utiles leçons il eût pu, avec un peu d'attention, retirer de toutes les plaintes qu'il entendit dans ce rendez-vous général de toutes les misères humaines. Celui-ci qui, tout en se lamentant sur la misère, regrettait les orgies qui en furent la cause; celui-là qui maudissait le moment d'ivresse auquel il devait sa jambe cassée en roulant sur les escaliers; l'un, qui blasphémait le saint nom de Dieu, parce qu'il l'avait laissé succomber dans un combat, que, dans un accès de colère, il avait engagé contre son meilleur ami, et dont il supportait, en ce moment, la peine; l'autre qui, saineant déhonté, voyait arriver avec regret le jour où il devait sortir d'une maison dans laquelle il n'avait rien à faire. Ici, des jeunes gens dont la débauche avait ruiné la santé; là, des vieillards, victimes de la dureté de leurs enfans éle-

vés dans l'oubli de leurs devoirs; partout des plaintes, des regrets, des remords, et partout des vices pour cause première de tous ces maux: mais toutes les réflexions qui naissaient naturellement d'un tel spectacle, furent perdues pour Félix; en causant avec ses compagnons d'infortunes, il ne vit que leur position présente, et ne sut jamais remonter à sa source. L'exemple touchant des vertus que d'autres, en petit nombre, lui donnaient; car le Dieu qui éprouva autrefois ses élus par le glaive des tyrans, les éprouve encore quelquefois aujourd'hui par la misère et les maladies, ne fut pas plus puissant pour l'arracher à son funeste aveuglement. Il vit, sans en être ému, leur pieuse résignation, leur patience, leur joie même, au milieu des maux qu'ils enduraient, et jusqu'à l'héroïque charité de ces sœurs bienfaisantes que le monde admire et que le ciel seul peut récompenser de leurs soins généreux, rien ne fut capable d'inspirer une salutaire pensée à son esprit abruti, et il sortit de ce lieu de misères, plus endurci que jamais dans le vice, et avec le seul désir de réparer le tems perdu pour ses plaisirs.

Lorsqu'il se présenta chez son maître, après une aussi longue absence, il trouva sa place occupée par un autre, et il fut obligé de reprendre l'aiguille et de se remettre à coudre des habits. Quelle chute pour un homme qui avait brillé dans les plus beaux cafés du Palais-Royal! Il prit confiance cependant en sa bonne étoile, et il ne désespéra pas de pouvoir remonter un jour au rang qu'il avait perdu. Ce qui le contrariait le plus, dans l'état de dénûment où il se trouvait, c'était de ne pouvoir dégager ses effets, et de se voir forcé à rester vêtu, les dimanches comme les autres jours, d'une simple veste qui devait le confondre avec les gens du peuple, et lui interdire l'entrée des lieux où il avait jusqu'alors cherché ses plaisirs.

Cette circonstance fut une nouvelle occasion de ruine pour lui; car, un sentiment de honte lui faisant éviter avec soin toutes ses anciennes connaissances, il en fit d'autres d'une condition encore inférieure, et, de la débauche où il était autrefois plongé, il tomba bientôt dans la crapule.

Suite et fin au prochain numéro.

DECEES.

—Le 12 du courant, à la côté St. Michel, paroisse du Sault-au-Récollet, M. François Gagnon, âgé de 60 ans. C'était un de ces caractères heureux qui se portent avec empressement, à tout ce qui est vertueux, honnête et louable. Il était surtout ami de l'éducation, de la prospérité et du bonheur de son pays. Il est mort comme il avait vécu, c'est-à-dire, dans les sentimens d'un véritable chrétien, après avoir eu le bonheur et la consolation de recevoir tous les sacremens de l'Eglise.

—Au même lieu, le 14, Marguerite Duplessis épouse de J. B. Dagenais, âgée de 29 ans. Elle laisse cinq enfans en bas âge et un époux inconsolable de sa perte. *Requiescant in pace. Communiqués.*

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à St. ATHANASE, une Eglise en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur; les murs devront être de 30 pieds de haut, hors de terre, et la sacristie de 34 pieds de long, sur 26 de large, aussi à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le 15 MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plan, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé du lieu. St. Athanase 15 avril 1845.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELÉAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et de CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. —Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

} PRÊTRES.